



République Démocratique du Congo

Primature

COMITE NATIONAL DU DESARMEMENT ET DE LA SECURITE INTERNATIONALE

« CND-SI »

**PLAN D'ACTION QUINQUENNAL
(P.A.Q.)
2020 – 2024.**

DECEMBRE 2019

**MATRICE DU CADRE LOGIQUE
D'ACTIVITES.**

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. DEFINITION

Le Désarmement est le processus par lequel un Etat s'engage à réduire ou à détruire en totalité ou en partie, son arsenal d'armes à vocation militaire ou encore à ne pas s'engager dans un processus d'acquisition d'un type spécifique d'armement ou tout simplement dans un processus d'armement excessif.

Le Désarmement est en général mené dans le cadre d'un accord bilatéral ou multilatéral et procède d'une volonté d'un Etat de réduire les risques des conflits, dans une perspective de leur résolution pacifique.

La charte des Nations-Unies dans ses articles 11, 26 et 47, donne mandat à l'Assemblée Générale et au Conseil de Sécurité d'examiner régulièrement toutes les questions qui concernent directement le Désarmement et la Sécurité Internationale, ici définie comme étant un **phénomène**, un problème récurrent qui porte atteinte à l'ordre public, à la paix sociale et à la vie humaine dans n'importe quelle région du globe et **stigmatisé** par les Nations-Unies.

Il sied de retenir à titre purement indicatif que le Terrorisme, la criminalité transfrontalière, le blanchiment des capitaux, le trafic d'êtres humains, les conflits armés (...) sont les quelques repères des phénomènes d'insécurité dans le monde et donc une matière qui préoccupe les Nations-Unies dans le cadre de la Sécurité Internationale.

Au regard du susdit et compte tenu de sa vocation de jouer un leadership fort dans le contexte des Nations en Afrique et dans le monde et de reconfigurer son influence géostratégique, la République Démocratique du Congo a souscrit à plusieurs Instruments Internationaux, Sous-régionaux et Régionaux qui sont pourvus pour la plupart des Structures (Commissions Ministérielles, Points Focaux...) dans différents Ministères Sectoriels pour leur mise en œuvre.

En vue de coordonner et de suivre les activités des Commissions et Points Focaux du secteur du Désarmement et de la Sécurité Internationale en République Démocratique du Congo, le Gouvernement de la République a mis sur pied par le Décret n° 011/44 du 14 Décembre 2011, à ce jour modifié et complété par le Décret n°19/03 du 27 Mars 2019, le Comité National du Désarmement et de la Sécurité Internationale « CND-SI » en sigle.

Il faut entendre par CND-SI, le regroupement de toutes les Structures gouvernementales (Commissions Interministérielles, Points Focaux « PF », Société Civile « S.C. », et autres partenaires) du secteur du Désarmement et de la Sécurité Internationale dans le cadre spécifique des engagements légaux de l'Etat congolais vis-à-vis des Nations-Unies et de la Communauté Internationale.

Il est à ce titre, et en vertu des dispositions de l'article 2 alinéa 2 du Décret n°19/03 ci-haut cité, le Point Focal de la Commission et de la Conférence du Désarmement et de la Sécurité Internationale des Nations-Unies.

Le CND-SI est par ailleurs piloté par le Premier Ministre, et placé sous la tutelle technique du Ministre ayant la Sécurité dans ses attributions.

2. MISSION PRINCIPALE DU « CND-SI »

Le Comité National du Désarmement et de la Sécurité Internationale a pour mission principale de veiller à la bonne application de tous les processus (Conventions, Traités, Résolutions, Protocoles et autres Instruments Juridiques Internationaux signés et/ou ratifiés par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo).

3. DEFIS MAJEURS A RELEVER

Le CND-SI se détermine à reconfigurer l'influence et le rôle géostratégique de la République Démocratique du Congo dans le concert des Nations dans le cadre du Désarmement et de la Sécurité Internationale par :

- La mise en œuvre effective de tous les processus à travers des Structures concernées (existantes ou à créer) ;
- L'élaboration et l'application d'une Politique Nationale du Désarmement et de la Sécurité Internationale en République Démocratique du Congo ;
- La Représentativité et la Compétitivité accrues des Experts de la République Démocratique du Congo dans les Fora régionaux, Sous-régionaux et Internationaux ;
- L'initiative des avant-projets des Lois à soumettre au Gouvernement et au Parlement congolais pour ratification ;
- L'identification de toutes les Commissions Interministérielles, Ministérielles, les Points Focaux ainsi que les Partenaires correspondants de la Société Civile opérant dans le secteur et veiller à leur fonctionnement harmonieux ;
- Le suivi de l'application des instruments internationaux signés et/ou ratifiés par la République Démocratique du Congo au plan du Désarmement et de la Sécurité Internationale ;

- La coordination des activités du Secteur du Désarmement et de la Sécurité Internationale en République Démocratique du Congo ;
 - La validation des accréditations des opérateurs du secteur ;
 - La participation de la République Démocratique du Congo aux travaux des Organisations Sous-régionales, Régionales et Internationales au plan du Désarmement et de la Sécurité Internationale ;
 - La mise sur pied de l'état des lieux du Désarmement et de la Sécurité Internationale en République Démocratique du Congo ;
 - L'élaboration d'un rapport au Gouvernement sur la question du Désarmement et de la Sécurité Internationale en Afrique Centrale, dans la Région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats Limitrophes ainsi qu'en Afrique Australe.
-

INTRODUCTION AU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

Le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) du Comité National du Désarmement et de la Sécurité Internationale « CND-SI » constitue un cadre de référence des projets à mener durant la période 2014-2018 en matière de Désarmement et de la Sécurité Internationale.

Ce document de planification a l'avantage de :

- présenter un cadre fédérateur du Pilotage du Programme et actions dans le domaine du Désarmement et de la Sécurité Internationale en République Démocratique du Congo ;
 - concevoir des mécanismes pour un meilleur processus de Désarmement et une implication optimale de la République Démocratique du Congo dans le Désarmement et la Sécurité Internationale au sein du système des Nations-Unies en terme d'objectifs stratégiques et de mise en œuvre dans un délai bien déterminé ;
 - dégager les priorités du Gouvernement de la République Démocratique du Congo en matière de Désarmement et de la Sécurité Internationale dans ce plan quinquennal ;
 - permettre à la Communauté Internationale de prendre part dans l'exécution des différentes priorités qui y sont déterminées par le Gouvernement de la République en matière de Désarmement et de la Sécurité Internationale ;
 - déterminer à titre indicatif, le budget à allouer pour l'exécution des projets ;
 - déterminer à titre indicatif les ressources nécessaires à mobiliser pendant les cinq ans par le Gouvernement appuyé par ses partenaires.
-

OBJECTIFS STRATEGIQUES, PORTEE ET BUT

Objectif stratégique 1

Le Comité National du Désarmement et de la Sécurité Internationale est opérationnel en République Démocratique du Congo.

Portée et but

Il est indispensable de rendre le CND-SI opérationnel pour que soient réalisées toutes les activités du Désarmement et de la Sécurité Internationale en RDC, en collaboration avec les Ministères et les Structures impliqués et pour concevoir les mécanismes nécessaires à la mise en œuvre du meilleur processus de Désarmement et de la Sécurité Internationale.

Objectif stratégique 2

Le Secteur du Désarmement et de la Sécurité Internationale est réorganisé en République Démocratique du Congo.

Portée et but

Cet objectif consiste à répertorier le nombre exact des Structures opérant dans le Désarmement et la Sécurité Internationale en République Démocratique du Congo et leurs interventions en vue de la réorganisation du secteur ainsi que la présentation de la cartographie des actions des Organisations Nationales et Internationales pour une mise en place pertinente des mécanismes de coordination du secteur par le CND-SI, mais aussi et surtout pour concevoir la politique générale du Gouvernement de la République Démocratique du Congo en la matière.

La mise en œuvre de cet objectif impliquera la collaboration des partenaires internationaux.

Objectif stratégique 3

Le cadre légal en matière de Désarmement et de la Sécurité Internationale est connu et renforcé.

Portée et but

Cet objectif vise à vulgariser les Lois en matière de Désarmement et de la Sécurité Internationale et à veiller à leur application effective. Il permet de suivre l'examen et les actes d'adoption des lois au niveau du Gouvernement et de ratification au niveau du Parlement de la RDC.

Pour la mise en œuvre de cet objectif, le Comité National du Désarmement et de la Sécurité Internationale a le devoir de mettre en place une cellule Juridique avec le concours des partenaires internationaux spécialisés en Droit International des Nations-Unies.

Objectif stratégique 4

La redevabilité des Structures Interministérielles, des Organisations non-gouvernementales, des Partenaires de la République Démocratique du Congo en matière du Désarmement et de la Sécurité Internationale vis-à-vis du Comité National du Désarmement et de la Sécurité Internationale.

Portée et but

Cet objectif vise à clarifier le rôle de coordination que doit jouer le Comité National du Désarmement et de la Sécurité Internationale par rapport aux différentes structures du secteur. La finalité de cet objectif est d'assurer indispensablement le feed-back d'information en vue d'une amélioration de la qualité du travail dans le domaine du Désarmement et de la Sécurité Internationale.

La mise en œuvre de cet objectif sera assurée par le CND-SI avec l'appui des partenaires internationaux.

Objectif stratégique 5

Valider les accréditations des opérateurs du secteur du Désarmement et de la Sécurité Internationale.

Les Organisations non-gouvernementales (ONG) opérant dans le secteur du Désarmement et de la Sécurité Internationale sont suivies par l'Etat congolais.

Portée et but

Les activités, les partenaires, les sources de financement, la hauteur des financements et les moyens dont disposent les ONG sont connus par le Gouvernement.

Bref, le Gouvernement est **pleinement** informé sur « qui fait quoi » sur le Territoire national, avec quels partenaires et avec quels moyens.

Objectifs spécifiques

- Disposer d'un répertoire des documents constitutifs d'un dossier d'agrément ;
- Connaître la source et la hauteur des financements de toute organisation non-gouvernementale (ONG) ;
- Recevoir les copies des rapports d'activités de toute organisation non-gouvernementale œuvrant dans le secteur du Désarmement et de la Sécurité Internationale en République Démocratique du Congo ;

- Faire rapport au Gouvernement sur le fonctionnement des organisations non-gouvernementales (ONG) du secteur du Désarmement et de la Sécurité Internationale.

Objectif stratégique 6

Assurer la participation de la République Démocratique du Congo aux travaux des organisations Sous-régionales, Régionales et Internationales.

Portée et but

Cet objectif vise la visibilité de la République Démocratique du Congo à tous les travaux tant au plan international, régional et sous-régional du secteur du Désarmement et de la Sécurité Internationale.

Objectifs spécifiques

- ❖ Faire participer la République Démocratique du Congo aux différents travaux des organisations sous-régionales, régionales et internationales afin d'accroître sa visibilité et de prendre part à toutes les décisions importantes ;
- ❖ Assurer la mobilisation des ressources sur le plan national pour rendre effective la contribution de la République Démocratique du Congo aux différents fora ;
- ❖ Organiser des réunions d'harmonisation avec les partenaires en vue du renforcement de la collaboration et du partenariat ;
- ❖ Tenir des réunions de sensibilisation avec les Ministères concernés pour le paiement des cotisations et arriérés de la République Démocratique du Congo auprès des institutions régionales et internationales ;
- ❖ Présenter les rapports de mission ainsi que la restitution des activités.

Objectif stratégique 7

Concevoir des mécanismes pour prévenir et lutter contre le terrorisme en République Démocratique du Congo.

Portée et but

Il est question dans cet objectif de mettre en place des mécanismes pour prévenir et lutter contre le terrorisme en République Démocratique du Congo.

Objectifs spécifiques

- ❖ Identifier toutes les structures en charge de la prévention et de la lutte contre le terrorisme en République Démocratique du Congo ;
- ❖ Elaborer la stratégie nationale en matière de prévention et de la lutte contre le terrorisme en rapport avec les piliers de la stratégie intégrée des Nations-Unies de lutte contre le terrorisme et la prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre en Afrique Centrale ;
- ❖ Organiser la sensibilisation de la stratégie contre le terrorisme en République Démocratique du Congo.

La mise en œuvre de cet objectif devra se faire avec l'apport de la Commission Nationale de Lutte contre le Terrorisme.

Objectif stratégique 8

Concevoir des mécanismes pour prévenir, détecter et lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Portée et but

Cet objectif concerne la mise en place des mécanismes qui mettent en œuvre les différents piliers de la stratégie intégrée de prévention et de lutte contre le terrorisme et le blanchiment des capitaux.

Objectifs spécifiques

- ❖ Identifier les acteurs et les structures intervenant dans la prévention, la détection et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en République Démocratique du Congo ;
- ❖ Concevoir la politique de la République Démocratique du Congo en matière de prévention et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- ❖ Faire le suivi de la mise en œuvre de la politique de la République Démocratique du Congo en matière de prévention et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Pour la mise en œuvre de cet objectif, le Comité National du Désarmement devrait s'appuyer sur le CENAREF.

Objectif stratégique 9

Faire le suivi des instruments interdisant l'utilisation des Armes à Destruction Massive (Nucléaire, Chimique et Biologique).

Portée et but

Cet objectif souligne l'obligation de s'assurer du suivi de la réglementation interdisant l'utilisation des Armes à Destruction Massive.

Objectif spécifique

- ❖ Intégrer dans les textes légaux nationaux et vulgariser les dispositions des instruments internationaux interdisant l'utilisation des Armes à Destruction Massive et en assurer le suivi de la mise en œuvre en partenariat avec le Commissariat Général à l'Énergie Atomique (CGEA) et le CNPRI.

Objectif stratégique 10

Faire rapport au Gouvernement sur la question du Désarmement et de la Sécurité Internationale en Afrique Centrale.

Portée et but

Cet objectif reprend une des missions essentielles du Comité National du Désarmement et de la Sécurité Internationale qui consiste à informer le Gouvernement de toutes les avancées du secteur sur le plan international, régional et national.

Objectifs spécifiques

- ❖ Présenter le rapport général sur l'état des lieux du secteur et de la cartographie des actions des partenaires ;
- ❖ Organiser des ateliers pour analyser les différents rapports ;
- ❖ Diffuser le rapport synthèse à l'intention de toutes les parties prenantes.

Objectif stratégique 11

Faire rapport au Gouvernement sur les zones touchées par les conflits et leurs effets, et sur celles susceptibles d'en subir les effets sécuritaires néfastes.

Portée et but

Cet objectif vise à donner aux décideurs la topographie périodique des poches majeures d'insécurité et leurs motivations pour des solutions idoines à envisager.

Objectifs spécifiques

- ❖ Présenter un tableau périodique de zones impactées sur le plan sécuritaire et toutes les incidences qui en découlent ;
- ❖ Organiser des ateliers thématiques/sectoriels pour analyser, produire et présenter ledit tableau ;
- ❖ Rendre disponible le rapport y afférent à l'attention de la tutelle.

Objectif stratégique 12

Faire rapport au Gouvernement périodiquement ou de manière ad hoc sur toute question sécuritaire pendante dans la Région, qui pourrait impacter notre propre sécurité ou envenimer les rapports entre notre pays et ses voisins.

Portée et but

Cet objectif recherche les voies et moyens de prévention des conflits entre la République Démocratique du Congo et ses voisins dans la Région.

Objectifs spécifiques

- ❖ Organiser un cadre d'observation et d'analyse des questions pendantes du secteur dans les espaces régionaux dont la République Démocratique du Congo fait partie ;

- ❖ Formuler des propositions/pistes de résolution profitables à la République Démocratique du Congo ;
- ❖ Faire rapport au Gouvernement des pistes de solution y afférentes.

Objectif stratégique 13

Documenter le CND-SI et les structures de mise en œuvre par des données actualisées du secteur du Désarmement et de la Sécurité Internationale en République Démocratique du Congo.

Portée et but

L'objectif est de mettre à jour les informations utiles du secteur dans le pays et entre le pays et les Organisations Régionales et Sous-régionales.

Objectifs spécifiques

- ❖ Rendre disponibles et en temps réel ces données ;
- ❖ Recourir à ces données pour des solutions aux problèmes du secteur.

Objectif stratégique 14

Promouvoir l'interaction et la synergie des actions entre les opérateurs du Désarmement et de la Sécurité Internationale en République Démocratique du Congo.

Portée et but

Par le partage des informations, l'objectif vise de mettre à niveau les intervenants sur les actions censées menées pour un même but.

Objectifs spécifiques

- ❖ Doter les structures partenaires de mêmes outils pour les mêmes résultats à obtenir ;
- ❖ Evaluer le traitement des informations partagées.

Objectif stratégique 15

Promouvoir la participation et l'implication des populations dans la résorption des conflits et des problèmes d'insécurité.

Portée et but

L'objectif vise à inciter l'adhésion des populations aux solutions préconisées pour la paix et la sécurité.

Objectifs spécifiques

- ❖ Sensibiliser les populations sur les questions du Désarmement et de la Sécurité Internationale ;
- ❖ Vulgariser les instruments du secteur touchent aux dimensions **Paix, Genre, Changements Climatiques,** et **Développement Durable;**
- ❖ Sensibiliser les populations sur la prévention et la lutte contre le Terrorisme.

Les objectifs stratégiques ci-haut déclinés constituent l'ossature du cadre logique des activités détaillées du Plan d'Action Quinquennal 2020 – 2024 du CND-SI subdivisé en quatre axes à savoir :

- ✓ Axe 1 portant sur l'amélioration de l'opérationnalisation et de la gestion du CND-SI,

- ✓ Axe 2 relatif au renforcement du leadership du CND-SI, des capacités du Personnel du CND-SI et des structures de mise en œuvre,
 - ✓ Axe 3 consacré au partenariat entre le CND-SI, les structures de mise en œuvre et les PTF,
 - ✓ Axe 4 portant sur les défis du Désarmement et de la Sécurité Internationale à prévenir et/ou à relever.
-